

Mise aux normes



➤ Pour tout éleveur

Vous souhaitez :

- savoir de quelle réglementation vous dépendez
- connaître votre situation en termes de stockage d'effluents vis-à-vis de la réglementation en vigueur
- avoir une estimation du coût des travaux de mise aux normes

Nous vous proposons :

- une visite sur l'exploitation pour la collecte des informations
- la remise d'un document détaillé

Durée : variable selon la taille et les caractéristiques de l'exploitation

Nos plus ++

La connaissance du contexte réglementaire

Un diagnostic indépendant de toute démarche commerciale, apporté par des techniciens spécialisés en bâtiments d'élevage

Prestation réalisée par les conseillers bâtiments

Laurent SALLARD, Vincent CHARBONNEL, Jérôme DELARBRE

Contact

Nicole TERRISSE

04 71 45 55 38

batiment@cantal.chambagri.fr

Tarifs et conditions de vente sur demande

**Chambre d'Agriculture
du Cantal**

26 rue du 139^{ème} R.I – BP 239
15002 Aurillac Cedex
Tél. 04 71 45 55 00
Fax 04 71 48 97 75

<http://www.cantal.chambagri.fr>